



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE



Débat d'orientation Budgétaire 2021

Séance du Comité syndical du 14 janvier 2021

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2021, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2021. La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges lors de la préparation du budget primitif 2020. Il présente :

I/ EVOLUTIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2020

	4
1) Dépenses	4
2) Recettes	5

II/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2020

	7
1) Dépenses constantes de charge de personnel	7
2) Impacts budgétaires de la crise sanitaire du COVID 19	8

III/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2021

	11
1) Section de fonctionnement	11
2) Section d'investissement	15

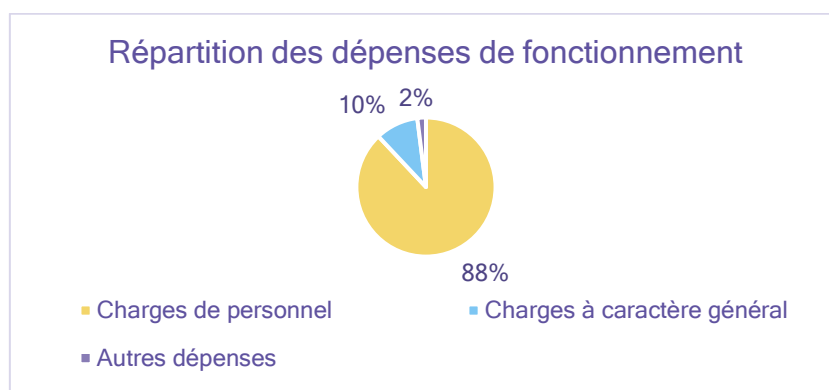
CONCLUSION

17

I/ EVOLUTIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2020

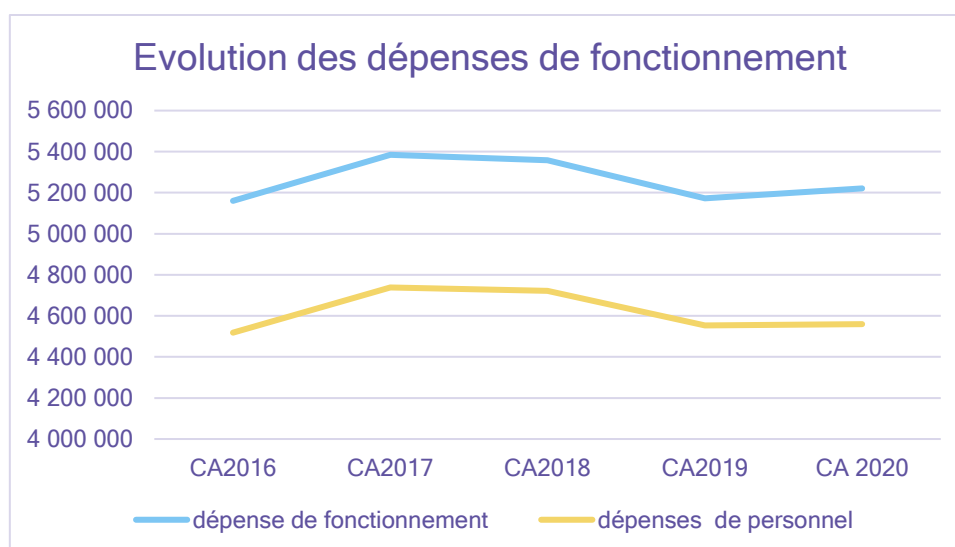
1) Dépenses

• Dépenses de fonctionnement



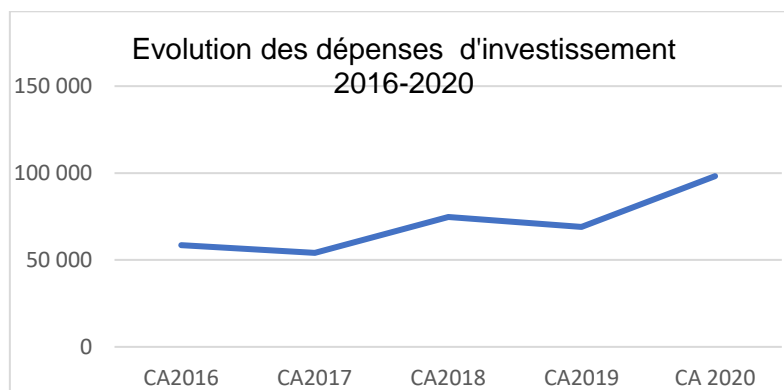
Les dépenses de fonctionnement sont **relativement stables** sur la période du dernier projet d'établissement, avec cependant deux évolutions :

- Une augmentation de 2016 à 2018 liée à l'évolution des charges de personnel
- Une **diminution de 2.6% depuis 2018** qui s'explique par :
 - Des départs à la retraite
 - Le rééquilibrage des cadres d'emplois du personnel enseignant, passant ainsi le nombre d'enseignant de catégorie A de 57% à 52% tout en augmentant le nombre d'heures d'enseignements de 12 heures



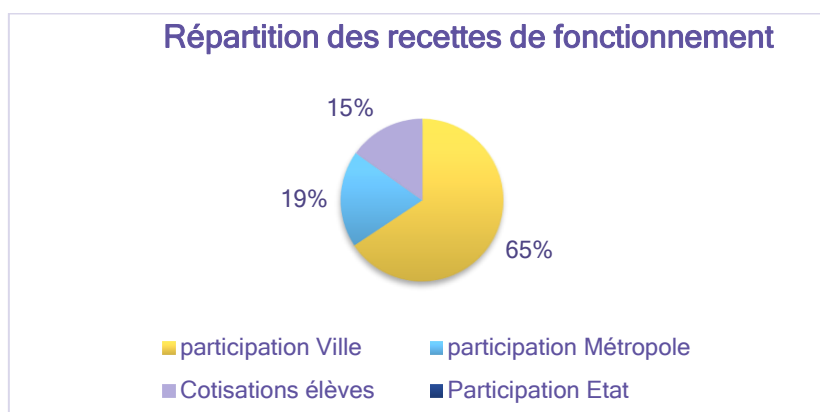
• Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont connu **une augmentation de 53 000 € entre 2016 et 2020, grâce à la mise en place de la subvention de la Métropole de Lyon et à l'augmentation de la dotation aux amortissements**. Le renouvellement du parc instrumental vieillissant, la modernisation, l'aménagement de la salle de spectacle ou des espaces communs et l'acquisition d'outils numériques ont ainsi pu être réalisés.



2) Recettes

• Participation des collectivités membres



La Ville de Villeurbanne :

La part des subventions Ville dans les recettes de fonctionnement est de **68%** en 2020.

La participation de la Ville de Villeurbanne a été relativement stable au cours du dernier projet d'établissement, que ce soit au titre du protocole financier ou du contrat enfance jeunesse, avec deux évolutions notables : en 2018 (organisation du Charivari) et en 2020 (contexte sanitaire lié au COVID).

La Métropole de Lyon :

La part des subventions Métropole dans les recettes de fonctionnement est de **19%**.

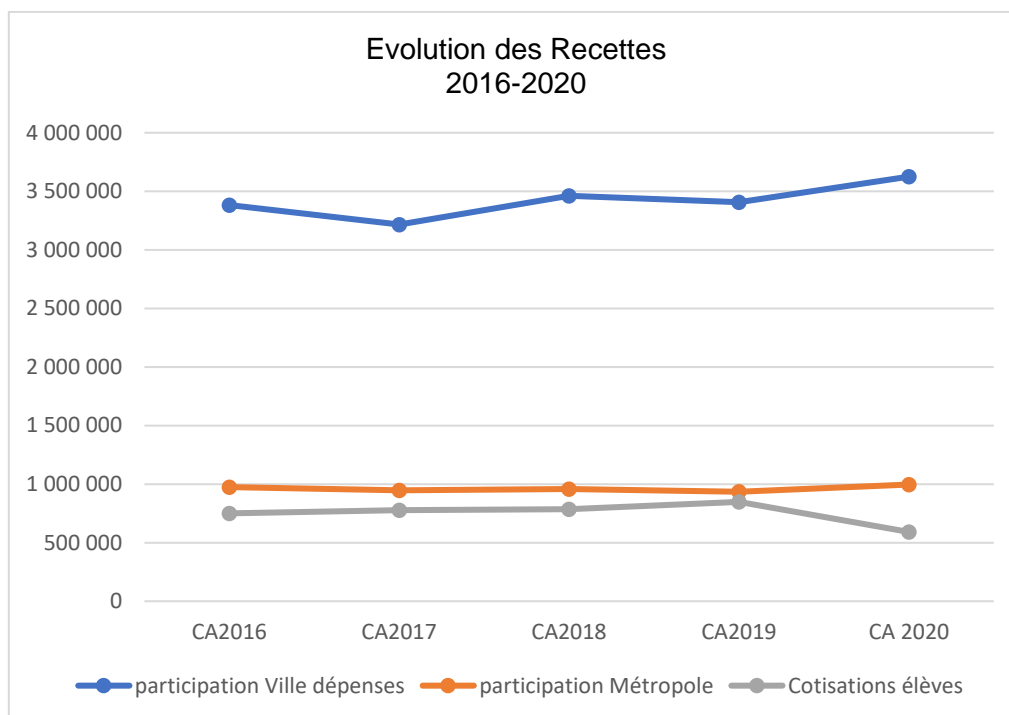
La participation de la Métropole de Lyon en recettes de fonctionnement se caractérise également par sa stabilité. Sa subvention d'investissement varie en fonction des projets d'investissement proposés par l'ENM et des critères d'attribution fixés par délibération annuelle.

- **Participation de l'Etat :**

La participation de l'Etat est stable depuis 2017 : 89 000 € (soit **1.7% des recettes** de fonctionnement) chaque année, contre 75 000 € en 2016 et 22 000 € en 2015.

- **Cotisation des élèves :**

La part des cotisations des élèves dans les recettes de fonctionnement de l'école est de 15%. Entre 2016 et 2019, les recettes correspondant aux frais d'inscriptions ont augmenté de 12%. En 2020, la crise sanitaire ayant conduit à la fermeture de l'établissement de mars à juin, 3/8 des frais d'inscription n'ont pas été perçus ou ont été remboursés, conduisant à une diminution des recettes de ce chapitre de 30% par rapport au CA 2019.



III/ BILAN BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2020

	BP 2020 (+DM)	CA 2020	Taux consom. crédits	Solde excédentaire 2020
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	562 768 €	465 608 €	83%	97 160 €
Charges du personnel	4 687 502 €	4 559 560 €	97%	127 941 €
Autres charges de gestion courante	46 405 €	45 143 €	97%	1 262 €
Charges exceptionnelles	119 493 €	85 245 €	71%	34 248 €
Opérations d'ordre (amortissements)	70 000 €	64 699 €	92%	5 301 €
TOTAL	5 486 168 €	5 220 255 €	95%	265 912 €

Recettes				
Atténuation de charges	500 €	2 611 €	522%	2 111 €
Produit des services, du domaine	645 790 €	591 463 €	92%	-54 327 €
Dotations subventions et participations	4 709 360 €	4 709 840 €	100%	480 €
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 624 694 €	3 624 694 €	100%	0 €
<i>Métropole</i>	995 666 €	996 146 €	100%	480 €
<i>Etat</i>	89 000 €	89 000 €	100%	0 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	2 €			
Produits exceptionnels	1 650 €	2 831 €	172%	1 181 €
<i>Reprise d'amortissement</i>	5 000 €	3 967 €	79%	-1 033 €
Résultat 2019 reporté	123 865 €	123 865 €	100%	
TOTAL	5 486 167 €	5 434 578 €	99%	-51 587 €

Solde excédentaire 2020 214 323 €

1) Dépenses constantes de charge de personnel

En 2020, 4 559 560 € ont été dépensés sur le chapitre charges du personnel, soit un taux de consommation des crédits de 97%.

Les

dépenses de personnel ont été marquées cette année par :

- **Des économies liées aux départs en retraite** particulièrement nombreux cette année, notamment d'enseignants hors classe et mouvements de personnel permettant de générer 170 700 € d'économies
- **Des dépenses supplémentaires liées au dialogue social de proximité** : les transformations de cadre d'emploi d'enseignants, intégration des heures complémentaires dans la quotité horaire, et création de poste d'agent d'accueil ont permis à la fois d'intégrer une dimension d'accompagnement de carrière des agents mais aussi d'augmenter de 23h30 le nombre d'heures d'enseignement. Les impacts budgétaires de ces transformations ont été estimés à 153 960 €

Il est à noter que le solde excédentaire de 122 000 € de la section de fonctionnement 2019 a été intégré en grande partie (101 745 €) en dépenses de personnel sur le budget 2020, fixé à 4 741 312 € au total.

2) Impacts budgétaires de la crise sanitaire du COVID 19

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 5 220 255 €, soit 95% des crédits ouverts et une augmentation de 60 000 € par rapport au CA 2019.

• A Sur les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :

Sur le chapitre 011 charges à caractère général 465 608 € ont été dépensés, soit un taux de consommation des crédits de 83%, en diminution de 38 000 € par rapport au CA 2019.

L'impact de la crise sanitaire sur les charges à caractère général s'est traduit par :

- **L'augmentation de certaines dépenses telles que :**
 - **Des prestations supplémentaires du marché de nettoyage** pour la désinfection des locaux lors d'un deuxième passage quotidien, estimées à 9 000 € lors de la Décision modificative de juin 2020.
 - **Des besoins en matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, lingettes...)** estimés à 19 470 €
 - **Des frais de communication** : 2000 € réalisés en dépenses de communication pour les journées d'information et de candidatures (campagne dans le métro, réalisation de clips vidéos).
- **La diminution de certaines dépenses, comme par exemple :**
 - **Des locations immobilières et mobilières** liées à l'annulation de spectacles et au période de confinement (-14 600 €)
 - **De l'entretien du parc instrumental** (-8000 € sur un budget de 38 000 €)
 - **De versement aux organismes de formation** en raison de l'annulation d'une grande partie des formations (-10 800 €).

Autres charges :

Il est à noter pour le chapitre **67 « Charges exceptionnelles »** une **dépense supplémentaire de 113 493 € estimée lors de la DM de juin 2020**, en effet, la fermeture de l'établissement de mars à juin a donné lieu au remboursement d'une partie des frais d'inscription des élèves ayant choisi le règlement en une fois en début de l'année scolaire.

Les remboursements effectifs (correspondant à la part des élèves ayant transmis leur IBAN pour remboursement) ont été comptabilisés à 85 245 €.

• **B. Sur les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement ont été marquées en 2020 par :

- **La diminution des recettes correspondant aux frais d'inscription 2019-2020** avec la non-perception des prélèvements d'avril, mai et juin 2020, provoquant un manque à gagner de 200 460 €, **compensé par une participation supplémentaire de la Ville de Villeurbanne de 218 321 € et de la Métropole de 60 862 €.**
- **La diminution des recettes correspondant aux frais d'inscription 2020-2021** liée à la baisse du nombre d'élèves inscrits de 5% et au mode règlement choisi (paiement en huit fois pour 60% des familles), s'élevant à 51 587 €.

Pour conclure, l'exercice fait apparaître un solde excédentaire de 214 323 € sur la section de fonctionnement.

• **C. Sur la section d'investissement**

	BP 2020 (+DM)	CA 2020	taux consom. crédits	Solde excédentaire 2020
Section d'investissement				
Dépenses				
Immobilisations incorporelles	8 800 €	4 975 €	57%	3 825 €
Immobilisations corporelles	146 793 €	98 219 €	67%	48 574 €
Reprise sur financement antérieurs	5 000 €	3 967 €	79%	1 033 €
TOTAL	160 593 €	107 161 €	67%	53 432 €

Recettes				
Subvention d'investissement	68 716 €	21 896 €	32%	-46 820 €
FCTVA	9 000 €	10 308 €	115%	1 308 €
Dotations aux amortissements	70 000 €	64 699 €	92%	-5 301 €
Résultat 2019 reporté	12 877 €	12 877 €	100%	0 €
TOTAL	160 593 €	109 780 €	68%	-50 813 €

Solde excédentaire 2020 2 619 €

En dépenses :

Les dépenses d'investissement en 2020 s'élèvent à 107 161 € dont 80 276 € en biens instrumentaux et techniques (soit en augmentation de 28 000€ par rapport au CA 2019) et 12 321 € de biens numériques (contre 0 € dépensé pour cela en 2019).

- Les achats d'instrumentaux couteux tels qu'un clavecin (25 000 €) et un marimba (14 000 €) ainsi que la poursuite des plans d'investissement en musiques actuelles ont été engagés comme prévus
- La mise en place du plan numérique a été accélérée avec l'acquisition de 5 ordinateurs à destination de l'enseignement à distance (9 000 €), un équipement numérique pour les cours de danse (1150 €), ainsi que des logiciels à vocation pédagogique

En recettes :

Le **conseil métropolitain** a voté le 16 novembre 2020 les montants de la participation accordée au SMG de l'ENM pour l'investissement 2020. Elle s'élève cette année à 45 025 € inscrite en reste à réaliser pour l'année 2021, **soit une augmentation de 37%** par rapport à celle versée l'an dernier. Parmi les critères de financement figurait « la mise en place de solutions temporaires ou permanentes visant à prévenir la transmission du virus Covid-19 ». Ainsi les cloisons en plexiglas acquises par l'ENM pour 6 541 € ont pu être financées à 50%.

En conclusion, la différence entre les recettes perçues et les dépenses effectives sur 2020 permettent de prévoir un solde excédentaire de la section d'investissement de 2 619 €.

Le solde excédentaire des deux sections confondues (fonctionnement et investissement) s'élève donc à 216 942 €

III/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2021

1) Section de fonctionnement

	BP 2021	Evolution /BP 20	Evolution / CA20
Section de fonctionnement			
Dépenses			
Charges à caractère général	580 076 €	3%	25%
Charges du personnel	4 656 390 €	-1%	2%
Autres charges de gestion courante	46 405 €	0%	3%
Charges exceptionnelles	10 000 €	-92%	-88%
Opérations d'ordre (amortissements)	70 000 €	0%	8%
TOTAL	5 362 871 €	-2%	3%

Recettes			
Atténuation de charges	500 €	0%	-81%
Produit des services, du domaine	805 000 €	25%	36%
Dotations subventions et participations	4 430 177 €	-6%	-6%
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 406 373 €	-6%	-6%
<i>Métropole</i>	934 804 €	-6%	-6%
<i>Etat</i>	89 000 €	0%	0%
<i>Autres produits de gestion courante</i>			
Produits exceptionnels	1 650 €	0%	-42%
<i>Reprise d'amortissement</i>	3 500 €	-30%	-12%
Résultat 2019 reporté	214 323 €	73%	73%
TOTAL	5 455 150 €	-1%	0%

Solde excédentaire 2020	214 323 €
Marge pour BP 2021	92 279 €

• A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, incluant le solde excédentaire de la section de fonctionnement 2020 de 214 323 € sont proposées à 5 455 150 €, soit en diminution de 1% par rapport au BP 2020.

Les subventions

Le montant estimé des subventions pour 2021 est de 4 430 177 €, soit équivalent au BP 2020 hors DM.

- Le protocole financier voté au dernier comité syndical prévoit une **participation financière des collectivités membres identiques à celle prévue en 2019 et 2020** pour l'exercice 2021, **c'est-à-dire : 3 373 000 € de la Ville de Villeurbanne et 934 804 € de la Métropole de Lyon.**
- La participation de la Ville de Villeurbanne au titre du **contrat enfance jeunesse** est estimé à **33 373 €**, somme habituellement octroyée depuis plusieurs années.
- **La subvention de l'Etat est estimée à 89 000 €** : 74 000 € ont été demandés à la DRAC lors du dépôt de dossier de subvention, conformément à la délibération votée lors du dernier Comité Syndical. 15 000 € sont octroyés depuis plusieurs années par le Commissariat Général à l'Égalité des territoires en soutien aux ateliers d'initiation de pratique artistiques et culturelles dans les quartiers.

Les produits des services (cotisations d'élèves)

Les cotisations des élèves pour l'exercice 2021 sont estimées à 805 000 € soit une diminution de 5% des frais d'inscription par rapport au BP 2020.

Les cotisations des élèves sur l'exercice 2021 relèvent de deux années scolaires :

- **L'année 2020-2021** pour les 5 derniers prélèvements de l'année scolaire, pour lesquels les montants des prélèvements sont estimés à l'identique aux trois premiers déjà effectués. Cependant, il est à noter que malgré la mise en place d'un accompagnement pédagogiques à distance (laclasse.com), des demandes de remboursement ne sont pas exclues compte tenu de l'hétérogénéité des situations pédagogiques.
- **L'année 2021-2022** pour les 3 premiers prélèvements de l'année scolaire et les facturations en 1 fois.

Les projections réalisées pour estimer le montant tiennent compte d'un nombre d'élève semblable à celui de la rentrée 2020, soit en baisse de 5% par rapport à 2019-2020. Afin d'estimer ce montant en prudence, l'augmentation habituellement annuelle des tarifs de 1.5% n'a pas été appliquée compte tenu du contexte exceptionnel que nous vivons.

Les autres recettes :

Les **chapitres 13 atténuation de charges** (remboursement sur les charges versées lors du paiement des salaires par exemple), **77 produits exceptionnels** (remboursement de notre assureur lié à un dommage par exemple) ou encore **42 Reprise d'amortissement**, sont proposés à l'identique aux sommes prévues au BP 20.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 362 871 € soit en diminution de 2% par rapport au BP 2020.

Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les dépenses de charges de personnel 2021 sont estimées à 4 656 390 € soit -1% par rapport au BP+DM 2020 mais +2% par rapport au CA 2020.

Salaires des postes permanents	4 407 660 €
Poche sécurité remplacement	100 000 €
GVT	50 000 €
Réforme PPCR 8 ^e échelon hors classe	4 800 €
Autres dépenses RH	30 000 €
Actions culturelles	23 930 €
Prime COVID	10 000 €
Prime/ Défraiement NTIC	30 000 €
Total dépenses 012	4 656 390 €

Les éléments marquants à prévoir en 2021 :

a) Concernant les salaires du personnel ENM :

- **L'effet Noria :**
 - L'incidence des départs à la retraite de septembre/octobre 2020 sur toute l'année 2021 permet de générer une économie de 39 000 € supplémentaires par rapport à l'exercice 2020
 - Les départs à la retraite de 5 enseignants à l'automne 2021 conduisent à une économie estimée à 28 390 €
- **Les dépenses supplémentaires liées à la poursuite des effets du dialogue social de proximité :** le poste d'agent d'accueil pourvu en septembre 2020, donnera lieu à des incidences budgétaires sur toute l'année 2021, soit un coût supplémentaire estimé à 25 000 € par rapport au CA 2020.
- **La possibilité d'évolution de postes d'enseignants** (cadre d'emploi et ou quotité horaire), en cohérence avec le projet politique de la Ville et afin de servir deux objectifs : **intensifier les missions de l'éducation artistique et culturelle et mettre en place des parcours préparatoires à l'enseignement supérieur.** La projection réalisée s'élève à + 51 300 € par rapport au CA 2020 pour un gain de 23 heures d'enseignement hebdomadaires.

b) Concernant les remplacements :

Une poche de sécurité de remplacement en prudence de 100 000 €, soit 30 000 € supplémentaires par rapport à la somme dépensée en 2020, en raison des éléments déjà connus concernant les besoins de remplacement (deux congés maternité sur 2021).

c) Concernant les dépenses de personnel pour la saison culturelle (vacataires pour les conférences et la coordination de projets, GUSO, camps d'été) :

Les dépenses estimées par rapport à la saison culturelle de l'exercice 2021 s'élèvent à 23 930 €, soit semblables à celles prévues en 2020 (23 000 €).

d) Concernant les autres dépenses RH :

Il est à noter tout particulièrement cette année :

- 10 000 € de prime COVID
- 30 000 € de prime/défraiement pour la participation à l'utilisation par les enseignants de leur matériel technologique personnel à des fins professionnelles (téléphone, ordinateurs et logiciel)
- 4 800 € de dépenses estimées pour le dernier volet de la réforme PPCR avec la création d'un 8ème échelon sur le grade de Professeur d'Enseignement Artistique hors classe

Les autres dépenses RH sont prévues à l'identique par rapport à 2020 :

- 50 000 € sont proposés pour le GVT (transmis par la Mission Pilotage RH)
- 30 000 € pour les dépenses RH de type charges sociales supplémentaires aux trains de paie et honoraires de la médecine du travail

Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de ce chapitre sont estimées à 580 076 €, soit une évolution de 3% par rapport au BP+DM 2020.

Cette augmentation est liée d'une part au prochain projet d'établissement et d'autre part aux besoins d'équipements de protection du COVID-19 :

a) Dépenses liées au prochain projet d'établissement :

- **Renouvellement du marché informatique** (location et maintenance des ordinateurs, serveur virtuel pour permettre le télétravail et augmentation du nombre de machines) : +10 000 €
- **Accompagnement à l'élaboration du projet d'établissement sur l'ensemble du processus** : +18 000 €
- **Favoriser la concertation/ travailler sur un nouveau mode de gouvernance** avec la mise en place d'élections professionnelles et de représentants des usagers pour siéger aux nouvelles instances : +7500 €

b) Dépenses liées aux équipements de protection du COVID-19 :

- **Les dépenses liées à l'achat de masques chirurgicaux, lingettes désinfectantes pour les instruments, gel hydroalcoolique** pour les distributeurs installés dans tout le bâtiment, sont estimées à 32 710 € soit +13 240 € par rapport au BP+DM 2020.
- **Les dépenses liées au besoin de communication dans un contexte de crise sanitaire** (comme la réalisation de clips vidéos de présentation de l'établissement en vue des candidatures) sont estimées à 2000 € pour 2021

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65, 67 et 42) :

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Il est proposé un réajustement du budget à hauteur de 10 000 € en prévision d'éventuels remboursements d'élèves en raison de la crise sanitaire.

- **Chapitres « Autres charges de gestion courante » et « Dotation aux amortissements »**

Ces chapitres sont budgétés à l'identique par rapport au budget précédent compte tenu du réalisé 2020.

2) Section d'investissement

	BP 2021	Evolution /BP 20	Evolution / CA20
Section d'investissement			
Dépenses			
Immobilisations incorporelles	6 000 €	-32%	21%
Immobilisations corporelles	138 139 €	-6%	41%
Reprise sur financement antérieurs	3 500 €	-30%	-12%
TOTAL	147 639 €	-8%	38%

Recettes			
Subvention d'investissement	65 020 €	-5%	197%
FCTVA	10 000 €	11%	-3%
Dotation aux amortissements	70 000 €	0%	8%
Résultat 2019 reporté	2 619 €	-80%	-80%
TOTAL	147 639 €	-8%	34%

Solde excédentaire 2020 2 619 €

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissements estimées pour 2021 s'élèvent donc à 147 639 €, soit +19% par rapport au BP 2020.

Dans le cadre de l'appel à projet de la **Métropole de Lyon (chapitre 13)**, il est proposé d'inscrire **65 020 €**, soit :

- **45 020 € de reports d'engagements 2020 pour la subvention non encore perçue par l'ENMDAD**
- **20 000 € en recettes prévisionnelles pour la subvention 2020**

Le **FCTVA 2021** portant sur les biens acquis en 2020 est estimé à **10 000 €** grâce à une simulation comptable.

La **dotation aux amortissements (chapitre 040)**, dépense de fonctionnement s'inscrivant en recette d'investissement est estimée à **70 000 €** en 2020.

Auto-financement : il est proposé d'inscrire le solde excédentaire de la section d'investissement s'élevant à 2 619 €.

- **Les Dépenses d'investissement :**

En comptabilisant l'ensemble des recettes prévues au BP 2021, les dépenses pourraient se répartir comme suit :

- 3 500 € de **reprise sur financement antérieur** (chapitre 13) correspondant à la reprise de subvention
- 6 000 € pour le chapitre 20 **immobilisations incorporelles (acquisition de logiciel)** : une partie des logiciels acquis cette année sur chapitre vont basculer en dépenses de fonctionnement et ainsi laisser une marge suffisante pour l'acquisition de nouveaux logiciels en fonction des besoins pédagogiques
- 138 139 € pour le **chapitre 21 immobilisations corporelles** : en vue des dépenses suivantes :
 - **Poursuite des plans d'investissement en biens instrumentaux et techniques** : musiques actuelles et amplifiées, électroacoustique, MAO, lumières de la salle Antoine Duhamel, achat d'une harpe, de percussions classiques.
 - **Poursuite d'un plan numérique en lien avec le projet d'établissement** : acquisition d'outils numériques à vocation pédagogique
 - **Aménagement d'espaces de convivialité** : aménagement de la salle du personnel (reporté de 2020) et aménagement du foyer Pollock

CONCLUSION

Balance prévisionnelle 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisionnel dépenses	5 362 871 €
Prévisionnel recettes	5 455 150 € (dont intégration de l'excédent 2020 de 214 323 €)
Balance	92 279 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Prévisionnel dépenses	147 639 €
Prévisionnel recettes	147 639 € (dont intégration de l'excédent 2020 pour 2 619 €)

Réflexions proposées au débat :

Il est proposé d'inscrire les 92 279 € restant en balance au chapitre 012 afin de permettre une marge suffisante pour la mise en œuvre du projet d'établissement.